



Syndicat National PSCN – CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher – 75008 PARIS
Immatriculation N°9967 Paris

APPEL A COTISATION 2026

STATUTS	PAR VIREMENT ou PRELEVEMENT AUTOMATIQUE				PAR PAYPAL ou CHEQUE			
	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	APRES ABATTEMENT FISCAL	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	APRES ABATTEMENT FISCAL
CADRES	13,25 €	39,75 €	159,00 €	52,00 €	N/A	44,00 €	176,00 €	58,00 €
AGENTS DE MAITRISE	9,50 €	28,50 €	114,00 €	38,00 €	N/A	32,25 €	129,00 €	43,00 €
TECHNICIENS	9,50 €	28,50 €	114,00 €	38,00 €	N/A	32,25 €	129,00 €	43,00 €
RETRAITES	7,75 €	23,25 €	93,00 €	31,00 €	N/A	26,50 €	106,00 €	35,00 €
SANS EMPLOI	7,75 €	23,25 €	93,00 €	31,00 €	N/A	26,50 €	106,00 €	35,00 €

Je choisis d'être prélevé : Mensuellement - Trimestriellement - Annuellement, et je remplis le mandat ci-dessous.

Identification du mandat (A compléter par l'adhérent)

Objet du mandat :

COTISATION _SYNDICAT PSCN CFE-CGC – ENCAISSEMENT : Récurrent

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Votre numéro de compte (IBAN) :

Code BIC de votre banque :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNPSCN CFE-CGC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPSCN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

FAIT A : ----- LE --/-/----

SIGNATURE

Je préfère régler : par chèque annuel - par chèques trimestriels

par virement annuel - par virements trimestriels

par Paypal annuel - par Paypal trimestriels.

Pour les paiements fractionnés, je m'engage à respecter les dates suivantes : 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 septembre.

FAIT A : ----- LE --/-/----

SIGNATURE